Positionnement du SE-Unsa lors du CN du 25 mai 2023 sur l'école inclusive

➢ Non à la création du métier d'ARE !

Le SE-Unsa s'oppose à la fusion des métiers d'AESH et AED.

La fusion de ces métiers ignore la professionnalité de ces personnels. Elle entrainerait une confusion des missions de chacun, une charge de travail supplémentaire et une difficulté de gestion importante.

Pour le SE-Unsa, l'affectation des AESH dans les écoles et les établissements améliorerait leurs conditions de travail.

Le SE-Unsa continue à revendiquer la création d'un corps de fonctionnaires pour les AESH. En attendant, le SE-Unsa est favorable à un contrat unique porté par l'éducation nationale permettant à ceux qui le souhaitent de compléter leur temps de travail.

Par ailleurs, la création d'assistants d'éducation avec des missions d'appui pédagogique et éducatives, dans le premier degré, conformément à nos mandats, permettrait d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'apprentissage de tous les élèves.

SE-UNSA

➢ PIAL ou PAS : sans les exigences du SE-Unsa, c'est non !

Le fonctionnement actuel des PIAL ne répond pas aux besoins.

Pour être une plus-value pour les personnels et les élèves, la transformation des PIAL doit s'accompagner des moyens ad hoc :

- Des moyens de fonctionnement à la hauteur de leurs missions
- Des personnels pérennes, formés et en nombre suffisant qui ne soient pas qu'en appui des équipes pédagogiques mais qui soient en mesure de prendre en charge les élèves qui nécessitent un encadrement individuel
- Des PsyEN
- Des agents publics du secteur médico-social ou du personnel des établissements médico-sociaux

Ces moyens doivent permettre :

- D'apporter une première réponse de niveau 1 aux demandes des familles avec les garde-fous permettant d'éviter une inflation de demandes d'aménagements
- D'accompagner l'articulation des différents acteurs

Pour le SE-Unsa, toute transformation des PIAL ne peut conduire à un désengagement de l'accompagnement individuel ou collectif des élèves.

Par ailleurs, le SE-Unsa revendique que les effectifs des classes soient adaptés au nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers accueillis afin de garantir un encadrement pédagogique satisfaisant pour tous les élèves sans alourdir la charge de travail des enseignants.

La création de la fonction d'enseignant-référent handicap et accessibilité pédagogique ne doit pas être confondue avec celle des actuels ERSH. Par une formation et un recrutement dédiés, leurs missions doivent être d'accompagner les équipes pédagogiques et de prendre en charge ponctuellement des élèves. Pour le SE-Unsa, ces enseignants doivent avoir la mission d'accompagner tous les élèves à besoin éducatifs particuliers, y compris lorsque ceux-ci ne bénéficient pas de reconnaissance MDPH.

SE-UNSA